

Travailler plus pour gagner moins

Michel Husson*

Le Monde diplomatique, avril 2007¹

* Economiste, administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), coauteur de notamment *Travail flexible, salariés jetables*, La Découverte, Paris, 2006, <http://hussonet.free.fr>.

Une personne sans domicile fixe sur trois dispose d'un emploi². Cette statistique choquante a mis en lumière l'existence d'une nouvelle catégorie d'individus : les travailleurs pauvres. Le phénomène, qui n'est pas propre à la France puisque les bas salaires³ concernent près d'un salarié sur six en Europe, résulte d'un processus de dégradation enclenché il y a plus de vingt-cinq ans.

Il est impossible de dissocier la montée des bas salaires de l'évolution du partage de la valeur ajoutée. Durant les années 1960 et 1970, les salaires représentaient près des trois quarts du produit intérieur brut (PIB) en Europe. Depuis les années 1980, cette part n'a pratiquement pas cessé de reculer pour atteindre 66,2 % en 2006⁴. La perte équivaut en moyenne à sept points de PIB par rapport à 1983.

Cette baisse illustre un véritable changement de régime : jusqu'à la crise du milieu des années 1970, le pouvoir d'achat du salaire était indexé sur la productivité du travail, la part salariale étant à peu près constante et les inégalités tendant à se réduire. Sous la pression du chômage, ce lien a été durablement rompu, en même temps que se sont développées les diverses formes de précarité associées aux bas salaires. En France, les revenus du travail ne représentaient plus que 53 % du revenu disponible des ménages en 2003, contre 67 % en 1978, alors même que la part des emplois salariés a augmenté entre-temps de 83,6 % à 91,4 %.

En fait, « *la tendance quasi ininterrompue à la baisse des inégalités salariales a été stoppée à partir du milieu des années 1980, souligne l'économiste Pierre Concialdi. L'éventail s'est réouvert dans la seconde moitié de la décennie*⁵ ». En France, la proportion de bas salaires est passée de 11,4 % en 1983 à 16,6 % en 2001. On retrouve le même profil au niveau européen, avec une relative stabilisation des inégalités salariales au cours des années 1990. Mais celle-ci se fait à un niveau élevé et les indicateurs disponibles ont du mal à saisir la montée des formes d'emplois précaires faiblement rémunérés. En 1996 – derniers chiffres connus, ce qui témoigne de l'intérêt porté à la question... – la part des bas salaires atteignait 15 %, en moyenne, en Europe⁶, allant de 6 % au Portugal à 21 % au Royaume-Uni, la France se situant un peu en dessous de la moyenne.

¹ Les annexes de cet article sont disponibles à : <http://hussonet.free.fr/lowdipla.pdf>.

² Brigitte Debras, Hélène Chamborédon, Patrick Thiery, « Dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur trois déclare avoir un emploi », *A la page, Insee Île de France*, n° 241, 2004
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/docs/alapage241.pdf.

³ On appelle bas salaire, tout salaire situé en dessous de 60 % du salaire médian - lequel définit la ligne de partage des salaires en deux groupes égaux.

⁴ Cette part salariale est obtenue en rapportant le salaire moyen au PIB par tête. Voir Commission européenne, *European Economy*, Statistical annex, Autumn 2006,
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2006/statannex0206_fr.pdf.

⁵ Pierre Concialdi, « Bas salaires et "travailleurs pauvres" », *Les cahiers français*, La Documentation française, Paris, n° 304, 2001, <http://gesd.free.fr/pccf2001.pdf>.

⁶ Eric Marlier et Sophie Ponthieux, *Les bas salaires dans les pays de l'Union européenne*, Eurostat, Statistiques en bref, Bruxelles, 2000, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/CA-NK-00-011/FR/CA-NK-00-011-FR.PDF. Les données portent sur 13 pays de l'Union européenne à 15 (hors Suède et Finlande) et laissent de côté les personnes travaillant moins de 15 heures par semaine.

Dans la logique libérale, les inégalités de rémunérations s'expliquent, voire se justifient, par l'éventail plus ou moins grand des qualifications, censé refléter celui des productivités individuelles. Toute politique publique – même bien intentionnée – qui voudrait corriger la hiérarchie des salaires serait source de chômage. Cette pseudo-rationalité, postulat fondamental de l'économie dominante, revient à assimiler le travail à une marchandise comme une autre et fonde une philosophie sociale qui légitime les inégalités au nom de l'efficacité.

Cependant aucune étude ne permet d'étayer cette hypothèse. Les comparaisons internationales montrent qu'il n'existe pas de corrélation entre l'écart des qualifications et celui des rémunérations, mis à part dans les pays anglo-saxons. Pas plus qu'on ne trouve de liaison inverse entre inégalités de rémunérations et taux de chômage : « *La compression salariale ne semble donc pas être la source principale des problèmes d'emploi en Europe* », notent les chercheurs David Howell et Friedrich Huebler⁷. Même l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avoue être « *bien en peine de chiffrer le nombre d'emplois perdus compte tenu des niveaux auxquels se situent actuellement les salaires minima dans différents pays, certaines études faisant état d'effets significatifs alors que d'autres n'en détectent aucun* »⁸. Il n'existe donc pas de lois économiques universelles fixant l'ouverture optimale de l'éventail des salaires, mais des modèles sociaux qui accordent une importance variable à une certaine « équité » salariale.

Les inégalités salariales dépendent à la fois de la rémunération horaire et du temps de travail, que les pays combinent différemment. Ainsi, il y a relativement plus de travailleurs à faible salaire horaire au Royaume Uni et relativement moins aux Pays-Bas que dans la moyenne européenne. Mais les emplois de courte durée sont si fréquents dans ces deux pays et concernent tellement de travailleurs qu'au total, la proportion de bas salaires y est plus élevée que la moyenne. Cet exemple montre que la revalorisation des rémunérations passe aussi par la lutte contre le temps de travail partiel et, de manière générale, contre la précarité. Dans tous les pays, le risque d'être faiblement rétribué est en effet plus fort pour les salariés dont le contrat est à durée déterminée.

Ce problème a été particulièrement mis en lumière par le dernier rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)⁹. Raisonnant sur le salaire annuel perçu (et plus seulement sur le salaire horaire), l'étude précise : « *Le principal facteur d'inégalité est la durée d'emploi sur l'année* », qui elle-même dépend du recours au temps partiel et du nombre de semaines travaillées. Les bas salaires sont d'abord des emplois précaires. Et en France, ils sont nombreux (*lire encadré*).

Tel qu'il fonctionne, le marché du travail tend à reproduire un volant de travail faiblement rémunéré. C'est ce que vient d'illustrer un rapport officiel sur la prospective des métiers pour la période 2005-2015¹⁰. Sur les créations nettes d'emplois prévues, plus d'un quart (400 000) interviendraient dans le secteur des services aux particuliers (aide aux personnes âgées ou

⁷ David Howell et Friedrich Huebler, "Trends in Earnings Inequality and Unemployment Across the OECD", Working Paper n°23, Center for Economic Policy Analysis (CEPA), New York, May 2001, <http://www.newschool.edu/cepa/papers/archive/cepa0123.pdf>.

⁸ OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, 2006

⁹ CERC, *La France en transition 1993-2005*, La Documentation française, Paris, 2006, <http://www.cerc.gouv.fr/rapports/rapport7/rapport7cerc.pdf>.

¹⁰ Centre d'analyse stratégique - Dares, *Les métiers en 2015*, rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_metiers_2015.pdf.

dépendantes, gardes d'enfants, etc.), appelés « services à la personne », parmi lesquels 80 000 employés de maison. L'essor de ce type d'emplois constituerait pour certains une solution élégante au problème du chômage, puisqu'il suffirait « *que chaque ménage français consomme, en moyenne, trois heures de ces services par semaine pour créer deux millions d'emplois* », selon l'expression de M^{me} Michèle Debonneuil, conseillère du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement Jean Louis Borloo¹¹.

Inégalités salariales et coût du travail en France

- En 2002, la moitié des salariés (hors salariés de l'Etat) gagnaient moins de 1220 euros par mois.
- Ce salaire net médian était de 1360 euros par mois pour les hommes et de 1054 euros pour les femmes, soit une différence de 22,5 %.
- Un tiers des salariés gagnaient moins que le Smic mensuel net (936 euros).
- 10 % des salariés gagnaient moins de 182 euros par mois
- 20 % moins de 512 euros
- 30 % moins de 869 euros
- 40 % moins de 1064 euros.

Source : Cerc, *La France en transition 1993-2005*

Du point de vue du coût du travail, la France se situe à proximité des pays européens dont le niveau de développement est comparable. En 2005, selon *Eurostat*, le coût du travail dans l'industrie est un peu plus bas en France qu'au Royaume-Uni (- 4 %) ou en Belgique (- 2%) et un peu plus élevé qu'aux Pays-Bas (+ 2%) ou en Allemagne (+ 4 %).

La tendance n'est pas nouvelle : les emplois d'assistantes maternelles et d'employés de maison ont augmenté de plus de 80 % entre 1990 à 2002. Ils se trouvent être principalement occupés par des femmes, dont la qualification n'est pas reconnue et qui opèrent, majoritairement, à temps partiel. Leur « *rémunération mensuelle est dans plus de neuf cas sur dix inférieure ou égale à 1,3 Smic [salaire minimum interprofessionnel de croissance] temps complet*¹² ». Ce réservoir d'emplois est donc aussi un réservoir de bas salaires : le minimum brut des assistants maternels par exemple est de 2,32 euros de l'heure...

Il y a près de 20 ans, André Gorz critiquait déjà le caractère fondamentalement inégalitaire de cette « *contre-économie tertiaire* » qui cherche à créer des emplois sous-payés plutôt que de développer les services sociaux. « *Il ne s'agit plus, écrivait-il, de socialiser les tâches ménagères afin qu'elles absorbent moins de temps à l'échelle de la société ; il s'agit, au contraire, que ces tâches occupent le plus de gens et absorbent le plus de temps de travail possible, mais sous la forme, cette fois, de services marchands. Le développement des services personnels n'est donc possible que dans un contexte d'inégalité sociale croissante, où une partie de la population accapare les activités bien rémunérées et contraint une autre partie au rôle de serviteur*¹³. »

¹¹ Michèle Debonneuil, « Deux millions d'emplois qui dépendent de nous », *Le Monde*, 16 février 2006, <http://hussonet.free.fr/debon.pdf>.

¹² Bertrand Lhommeau, *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire*, Dares, Document d'étude n°78, 2003, http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/DE_78.pdf. Le Smic est égal est de 8,27 euros brut de l'heure, soit 1 254,28 euros brut par mois (pour 151,67 heures de travail) et 985,11 euros en net.

¹³ André Gorz, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Ed. Galilée, Paris, 1988.

Devant l'ampleur des faibles rémunérations, l'accent est mis sur l'écart entre le salaire perçu par l'employé et le coût du travail pour l'employeur, baptisé « coin fiscal ». Afin de concilier l'exigence d'un salaire décent et d'un coût du travail dit compétitif, la Commission européenne et l'OCDE plaident en faveur d'un allègement des cotisations sociales, notamment pour les moins qualifiés, et de « filets de sécurité » sur le modèle de la prime pour l'emploi. C'est sans doute en France que ces recettes ont été appliquées le plus scrupuleusement. Depuis 1993, les gouvernements successifs ont baissé les cotisations sur les bas salaires, avec un seuil qui est actuellement de 1,6 fois le Smic.

Si l'impact de ces mesures sur l'emploi est controversé, leurs effets sur la structure salariale sont faciles à repérer. Le principal est un tassement vers le bas : la part des salaires inférieurs à 1,3 Smic est ainsi passée de 30 % au début des années 1990 à 39 % en 2002. Les relèvements du Smic, qui concernaient 8 à 9 % des travailleurs au début des années 1990, en touchaient 17 % en 2005¹⁴. Dans le même temps, ces relèvements sont moins répercutés qu'avant sur l'ensemble des salaires, ralentissant la progression salariale à l'intérieur des entreprises. Les politiques de baisses de cotisations ont ainsi contribué à la formation d'un « noyau dur » de bas salaires.

Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, les libéraux font valoir que la revalorisation du salaire minimum n'est pas forcément l'outil le plus adéquat, puisque bas salaires (individuels) et pauvreté (des ménages) ne se recouvrent pas. En effet, selon la définition officielle, un travailleur faiblement rémunéré peut ne pas être considéré comme pauvre s'il appartient à un ménage dont les revenus excèdent le seuil de pauvreté. Les deux catégories se distinguent : 19 % des actifs perçoivent un revenu inférieur à 75 % du Smic, mais seul un quart de ces personnes se trouvent en situation de pauvreté monétaire¹⁵. « Si, comme le note Pierre Concialdi, *la population des travailleurs pauvres est majoritairement masculine (à plus de 60 %), celle des travailleurs à bas salaire est à près de 80 % féminine*¹⁶ ». Est-il pour autant légitime de raisonner au niveau du ménage ? Cela risque de « *minimiser l'infériorité dans laquelle les femmes sont maintenues sur le marché du travail*¹⁷ » et d'entériner le schéma du salaire de la conjointe comme « salaire d'appoint » en oubliant la situation des femmes seules à temps partiel.

De telles inégalités ne semblent guère préoccuper les libéraux qui proposent de compenser les bas salaires par des prestations sociales mieux ciblées ou des dispositifs comme la prime pour l'emploi en France, censée encourager le retour au travail. Celle-ci est versée aux personnes ayant repris une activité professionnelle, sous condition de ressources.

En fait ces mesures constituent de véritables « trappes » : elles reviennent à entériner les bas salaires, tandis que les baisses de cotisations ciblées sur ce type de rémunération fonctionnent comme une incitation au tassement de l'échelle des salaires. Sous prétexte d'aider les plus démunis, elles entretiennent un processus généralisé de dégradation salariale.

¹⁴ Malik Koubi et Bertrand Lhommeau, « La revalorisation du Smic et ses effets de diffusion dans l'échelle des salaires sur la période 2000-2005 », Dares, *Premières Synthèses* n°27.1, Juillet 2006, <http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.07-27.1.pdf>.

¹⁵ Nadine Laïb, « Situation sur le marché du travail et pauvreté monétaire », Drees, *Études et résultats* n°499, 2006, <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er499/er499.pdf>.

¹⁶ Pierre Concialdi, *Pauvreté, bas salaires et minima... op.cit.*

¹⁷ Margaret Maruani, « Les *working poor* version française », *Problèmes économiques*, Paris, n°2833, 2003, <http://gesd.free.fr/pccf2001.pdf>.

Il en va de même pour la flexibilité du marché du travail : « *Le constat statistique est sans ambiguïté, mais aussi sans grande surprise : plus on s'éloigne de l'emploi stable pour se rapprocher des zones d'emploi précaire et flexible ou des alternances entre chômage, emploi et inactivité, plus le risque de pauvreté s'accroît*¹⁸ ». Et le CERC enfonce des portes ouvertes en découvrant que « *l'emploi de qualité reste donc le premier rempart contre la pauvreté* ».

Pour inverser la tendance, il faudrait rétablir la part salariale et faire reculer les formes d'emplois précaires. La revalorisation des bas salaires constitue en effet le seul moyen d'aller à la racine du phénomène de la pauvreté, sans préjuger du sexe du salarié et de la configuration de son ménage. La garantie d'un salaire décent est la meilleure manière de faire « que le travail paie » (*make work pay*).

Sur cette voie, la création d'un salaire minimum européen serait une étape importante ; cette perspective est à l'ordre du jour. Après le Royaume-Uni, qui l'a institué en 1999, et l'Irlande en 2000, le débat sur le salaire minimum est ouvert en Allemagne, en Autriche et même en Suisse¹⁹. L'entrée dans l'Union européenne de pays où le niveau salarial est inférieur à la moyenne rend ce débat encore plus indispensable. Pour l'instant, il semble que, dans plusieurs de ces Etats, la revalorisation des minima contribue à un mouvement de rattrapage salarial, mais cette évolution pourrait être renforcée par la mise en place d'un système européen de salaires minima.

Compte tenu des disparités, il ne pourrait s'agir de fixer un niveau unique pour tous. On peut cependant concevoir une norme générale mais adaptée aux réalités nationales, fixant par exemple une norme de salaire minimum de 60 % du salaire moyen de chaque pays, comme c'est à peu près le cas en France²⁰. L'Allemagne occupe ici une place centrale car l'idée d'un salaire minimum y est née justement des dégâts sociaux provoqués par les réformes du marché du travail : la part des travailleurs à bas salaires y est ainsi passée de 14,3 % à 15,7 % entre 1995 et 2000, pour atteindre le même niveau qu'en France²¹. Si un salaire minimum légal y était adopté, la question de son extension à l'échelle européenne serait alors posée et le salaire minimum européen pourrait être « *à la sphère sociale ce qu'est l'euro à la sphère monétaire*²² ».

En réalité, la manière la plus simple de défendre la « valeur travail », très en cours ces derniers temps, ne serait-elle pas ... d'augmenter les salaires, et plus particulièrement les plus bas d'entre eux ? Une telle mesure, objecte-t-on, conduirait tout droit à l'augmentation du chômage : nos produits perdraient en compétitivité ; les salariés peu qualifiés cesseraient d'être employables dès lors qu'ils coûteraient plus cher aux entreprises que ce qu'ils leur rapportent sous forme de productivité. L'observation des faits montre que cet argumentaire est sans fondement : ce ne sont pas les pays qui ont le plus « modéré » les salaires qui ont généré le plus d'emplois. Les allègements de cotisations n'ont pas non plus permis d'en créer. Là

¹⁸ CERC, *op.cit.*

¹⁹ Lire le numéro spécial de la *Chronique internationale de l'Ires* n°103, Noisy-le-Grand, 2006, consacré aux salaires minima, <http://www.ires.fr/files/publications/chronique%20internationale/chronique.htm#n103>.

²⁰ Thorsten Schulten et Andrew Watt, « European minimum wage policy - a concrete project for a social Europe », *European Economic and Employment Policy Brief* n°2, ETUI, 2007, <http://hussonet.free.fr/schultwat.pdf> ; Thorsten Schulten, Andreas Rieger, Michel Husson, *Thèses pour une politique européenne de salaires minimaux*, Düsseldorf, Paris, Zürich, 2005, http://www.boeckler.de/pdf/wsi_2005_thesen_mindlohn_fr.pdf.

²¹ Voir Odile Chagny, « Les réformes du marché du travail en Allemagne », *La Revue de l'Ires* n° 48, 2005, <http://www.ires.fr/files/publications/revue/r48/r481.pdf>.

²² Fondation Robert Schuman, « Le salaire minimum européen : un projet réalisable ? », *Questions d'Europe* n°43, Paris, 2006, http://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe43.htm.

encore, le contre-exemple allemand est à méditer : le blocage des salaires a certes contribué à doper les exportations, mais il a aussi bloqué la consommation des salariés. De ces deux effets, c'est le second qui l'a emporté, conduisant à une augmentation de trois points du taux de chômage entre 1995 et 2005.

La vulgate libérale repose sur deux postulats discutables. Le premier est celui de la concurrence généralisée au sein de l'Europe. S'il est vrai qu'un pays qui limite la progression des salaires peut gagner des parts de marché au détriment de ses voisins, la généralisation de cette fausse bonne idée conduit à un faible dynamisme de l'emploi si tous les pays mènent la même politique. C'est exactement ce qui se passe dans l'Union européenne.

Le second postulat consiste à dire que l'on ne peut toucher à la répartition des revenus. Or, les dividendes sont, au même titre que les salaires, un élément de la formation des prix : une augmentation des salaires peut parfaitement être compensée par une baisse des profits financiers, de telle sorte que la compétitivité resterait inchangée. Une autre politique salariale est donc possible, à condition qu'elle soit coordonnée au niveau européen et qu'elle s'accompagne d'un transfert des revenus financiers vers les salaires, contrairement à ce qui se passe depuis plus de deux décennies.

Quant à travailler plus longtemps pour gagner plus, ce n'est guère cohérent non plus. L'allongement de la durée du travail va à l'encontre de nouvelles créations d'emplois et ne peut créer à elle seule un surcroît d'activité si la répartition des revenus reste inchangée. De nombreux accords récents d'entreprises montrent que, sous prétexte de « libre choix », il s'agit en réalité de baisser le salaire horaire et non de le revaloriser. Cette orientation, qui invoque la pression des pays émergents, est une impasse. Pour s'aligner sur leurs coûts salariaux, il faudrait des baisses de salaires telles que l'économie européenne serait compétitive, mais morte.

Enfin la proposition, commune à MM. Nicolas Sarkozy et François Bayrou, d'augmenter les heures supplémentaires tout en les exonérant de cotisations sociales conduirait à liquider la notion de durée légale du travail et à réduire un peu plus les ressources de la sécurité sociale.

Annexe 1

Temps partiel, basses rémunérations horaires et bas salaires : une décomposition

	Taux de bas salaires	Travail à temps partiel	Basses rémunérations horaires
Allemagne	2.8	0.9	1.9
Autriche	-1.0	0.0	-1.0
Belgique	-4.8	0.0	-4.8
Danemark	-6.5	-1.7	-4.8
Espagne	-1.5	-4.3	2.9
France	-1.7	-1.7	0.0
Grèce	1.5	-5.2	6.7
Irlande	3.8	0.0	3.8
Italie	-1.6	-2.6	1.0
Luxembourg	3.0	-1.7	4.8
Pays-Bas	3.2	6.0	-2.9
Portugal	-9.7	-6.9	-2.9
Royaume-Uni	5.2	5.2	0.0

Écarts à la moyenne UE13

Source : Eric Marlier et Sophie Ponthieux, *Les bas salaires dans les pays de l'UE*, Eurostat, Statistiques en bref, 2000, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/CA-NK-00-011/FR/CA-NK-00-011-FR.PDF

Les contributions calculées ont été calculées selon la régression :

$$LOW = 0,95 LOW0 + 0,86 TTP$$

(7,1) (7,5)

$$R^2 = 0,94$$

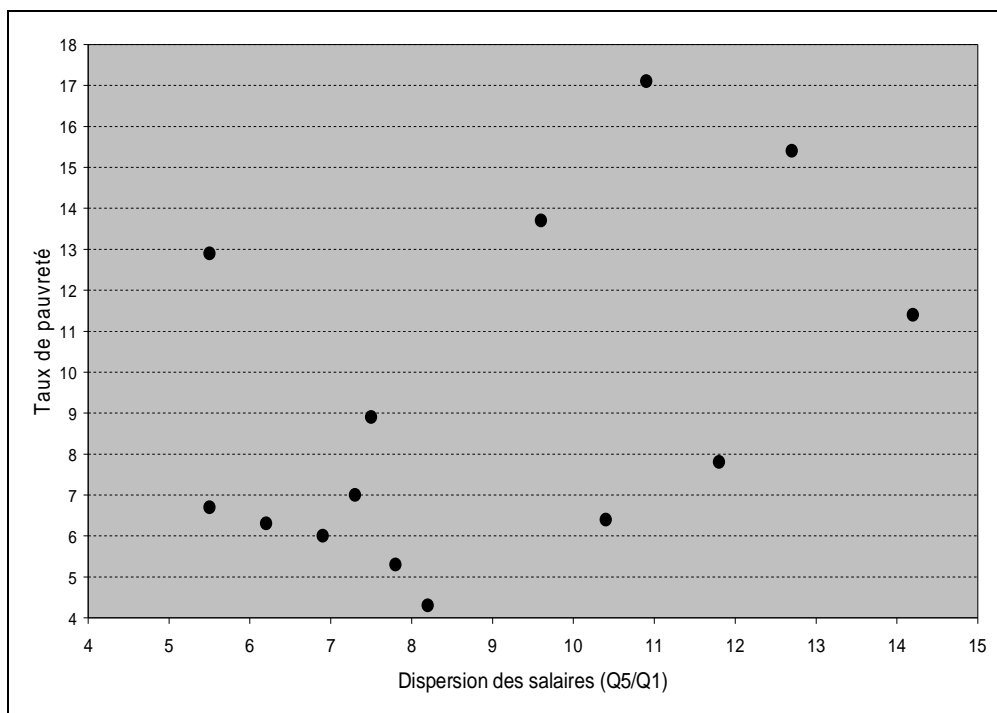
LOW : bas salaires ; TTP : temps partiel ; LOW0 : bas taux de rémunérations en écarts à la moyenne UE13

Annexe 2

Pauvreté et dispersion des salaires : pas de corrélation

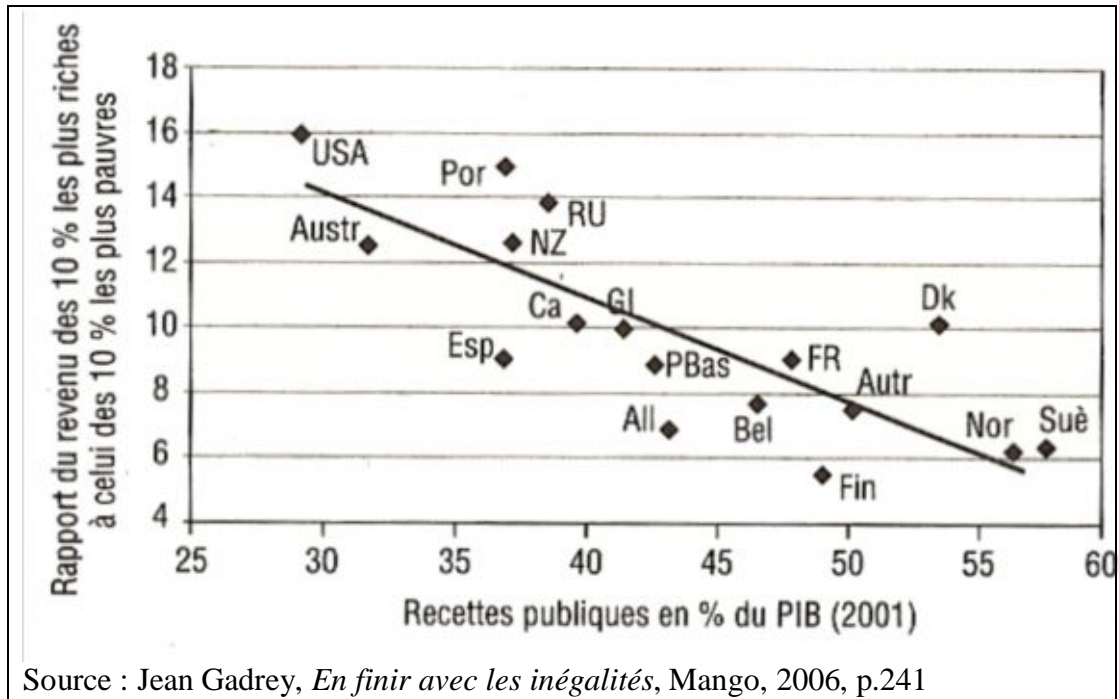
	Taux de pauvreté	Q5/Q1	Gains salariaux		
			1er quintile Q1	Six déciles intermédiaires	5ème quintile Q5
Allemagne 2001	8.9	7.5	4.9	58.5	36.6
Belgique 1995	7.8	11.8	3.3	57.7	39.1
Danemark 2000	4.3	8.2	4.6	58.0	37.5
Etats-Unis 2000	17.1	10.9	4.1	51.1	44.8
Finlande 2000	6.4	10.4	3.8	56.7	39.6
France 2000	7.0	7.3	5.5	54.6	39.9
Irlande 2000	15.4	12.7	3.1	57.4	39.5
Italie 2000	12.9	5.5	5.9	61.5	32.6
Norvège 2000	6.3	6.2	5.7	58.8	35.5
Pays-Bas 2000	6.0	6.9	5.3	57.9	36.8
Portugal 2000	13.7	9.6	4.9	48.3	46.9
Royaume-Uni 2000	11.4	14.2	3.0	54.3	42.6
Suède 2000	5.3	7.8	5.0	56.0	39.1
Suisse 2001	6.7	5.5	6.8	55.8	37.4

Source : Michael Förster and Marco Mira d'Ercole, *Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s*, OECD social, employment and migration working paper n°22, 2005, <http://www.oecd.org/dataoecd/48/9/34483698.pdf>



Annexe 3

Recettes publiques et inégalités de revenu : une forte corrélation



Source : Jean Gadrey, *En finir avec les inégalités*, Mango, 2006, p.241

Annexe 4

Un indicateur de la dégradation salariale

Extrait de : Pierre Concialdi, « Pauvreté, bas salaires et minima sociaux : pour des réformes structurelles », *L'Economie politique* n°26, 2005, <http://gesd.free.fr/pconpauv.pdf>.

Jusqu'à la fin des années 1980, les prestations sociales ont permis, dans une certaine mesure, de compenser cette dégradation. Mais ce mouvement s'est ralenti à la fin des années 1980 et, depuis 1993, la part des prestations sociales dans le revenu des ménages a diminué. On peut prendre une mesure synthétique de l'impact de ces évolutions sur le niveau de vie des ménages de salariés et de chômeurs en construisant un indicateur qui prend en compte les salaires nets et les prestations sociales en espèces (hors pensions et préretraites) des ménages concernés. Cet indicateur permet de répondre à la question suivante : si les ménages de salariés ou de chômeurs ne disposaient que de ces seuls revenus, comment leur niveau de vie aurait-il évolué en comparaison de la moyenne des ménages ? Le graphique [ci-dessous] répond à cette question : depuis 1982 le niveau de vie relatif de ces ménages a fortement chuté. Aujourd'hui, la place des ménages de salariés ou de chômeurs dans l'échelle des niveaux de vie est comparable à celle qui prévalait au milieu des années 1950.

